

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 21 septembre 2012

Service instructeur
Direction Adjointe Projets Routiers

N° CP-2012-9-3-2

Service consulté

**RD 55 - TRAVAUX DE SECURISATION ENTRE LA RD 422 ET LE CARREFOUR
AVEC LA RUE DE L'EGLISE À BALDERSHEIM.**

□

PROGRAMMES A111 ET A171

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le dossier des études d'avant-projet et l'estimation du coût prévisionnel des travaux de sécurisation de la RD 55 entre la RD 422 et le carrefour avec la rue de l'Eglise à BALDERSHEIM au montant de 345 000 € TTC.

I. PREAMBULE

La RD 55 appartient à la catégorie des voies complémentaires du réseau structurant. Elle draine un trafic de 11 125 véhicules par jour (deux sens de circulation cumulée, données 2011).

Le carrefour entre la RD 55 et la rue de l'Eglise à BALDERSHEIM, situé en milieu interurbain, est aménagé sous forme de « T » avec une voie spéciale de tourne-à-gauche. La rue de l'Eglise est une voie communale dont le trafic est d'environ 1 450 véhicules par jour (deux sens de circulation cumulée, base comptages directionnels 2008).

Un créneau de dépassement est aménagé entre le carrefour giratoire avec la RD 422 et le carrefour avec la rue de l'Eglise.

Suite à un accident ayant causé un mort en 2008, les mesures transitoires suivantes ont été prises:

- réduction de la voie de décélération vers la rue de l'Eglise sise à BALDERSHEIM dans le sens A 35 vers KINGERSHEIM ;
- interdiction d'effectuer un mouvement de « tourne-à-gauche » de la rue de l'Eglise sur la RD 55 vers l'Est.

Ces mesures ont été matérialisées par des dispositifs provisoires.

Aucun nouvel accident important n'a été constaté à ce carrefour depuis que ces mesures ont été prises.

Ce carrefour constitue également un lieu de passage pour des piétons et des cyclistes circulant entre BALDERSHEIM et SAUSHEIM.

Des études ont été menées en concertation avec la commune de BALDERSHEIM pour trouver une solution pérenne permettant d'améliorer la sécurité de ce carrefour.

II. ETUDES D'AVANT-PROJET

Le dossier des études d'avant-projet est déposé sur le bureau de votre commission.

Les principales caractéristiques communes des différentes solutions de travaux d'amélioration des aménagements existants qui ont été envisagées sont les suivantes :

1) Principales caractéristiques

Le créneau de dépassement entre le carrefour giratoire avec la RD 422 et le carrefour avec la rue de l'Eglise est supprimé. La section courante de la RD 55 comporte une chaussée bidirectionnelle de 7 m bordée d'une bande dérasée stabilisée de 1,75 m de largeur de part et d'autre.

Les principales améliorations apportées à l'aménagement existant du carrefour entre la RD 55 et la rue de l'Eglise sont les suivantes :

- suppression de la voie de décélération ;
- allongement de la tête de l'îlot séparateur RD 55 à l'Ouest (vers Kingersheim) ;
- modification de l'îlot séparateur rue de l'Eglise et allongement de la tête de l'îlot séparateur sur la RD 55 côté Ouest au droit de la rue de l'Eglise pour empêcher le tourne-à-gauche depuis la rue de l'Eglise vers la RD 55 ;
- implantation d'un passage piétons (cycles pieds à terre) au droit de la rue de l'Eglise sur la RD 55, avec refuge sur l'îlot séparateur RD 55 (vers A35).

2) Variantes envisagées

Deux variantes sont envisagées en ce qui concerne l'aménagement existant de la voie d'insertion de la rue de l'Eglise sur la RD55 en direction de l'Ouest :

- Variante n° 1 : maintien en l'état de la voie d'insertion et rétablissement des accès cycles et piétons côté Sud de la RD55 sur le passage piétons par le prolongement de la liaison cyclable existante entre le carrefour RD 422/RD 55 et l'accès à la déchetterie de SAUSHEIM ;
- Variante n° 2 : suppression de la voie d'insertion par la transformation de cet accès par un stop, et création d'une liaison cyclable longeant la RD55 côté Nord entre la rue de l'Eglise et la RD422.

La variante n°1 permet également d'améliorer la sécurité des piétons et des cycles côté Sud de la RD55, tandis que la variante n°2 améliorerait davantage la sécurité de l'accès de la rue de l'Eglise sur la RD55.

3) Itinéraire cyclable

La liaison cyclable précitée pourra être aménagée comme voie verte de 2,50 m de largeur circulaire (avec éventuellement un rétrécissement au droit de l'ouvrage de franchissement du Quatelbach si les études de projet en montrent la nécessité).

L'inscription de cette liaison dans le schéma départemental des itinéraires cyclables pourra être proposée lors de sa révision.

4) Ouvrage sur le Quatelbach

La largeur existante sur l'ouvrage de franchissement du Quatelbach ne permet pas de conserver le profil en travers type de la section courante.

La largeur des bandes dérasées sera localement réduite.

5) Point d'arrêt sur la RD 55

Une zone spécialement aménagée sur l'accotement de la RD 55 côté Sud sera réalisée pour permettre aux véhicules légers de s'arrêter.

6) Eclairage public

Le carrefour, bien que situé hors agglomération, est actuellement éclairé. Le Département du Haut-Rhin a financé l'investissement de l'installation, la commune de BALDERSHEIM prenant en charge les consommations d'énergie électrique et l'entretien de l'ouvrage.

Conformément à la politique départementale en matière d'éclairage public approuvée par la Commission Permanente du 19 décembre 2012, après une période d'expérimentation d'au moins un an, l'extinction et le démontage de l'installation départementale d'éclairage public pourront être entrepris si elle n'apporte pas un gain confirmé en matière de sécurité routière.

Les mâts situés dans la zone de sécurité devront être démontés conformément à la politique routière du Département.

Toutefois l'implantation d'un passage piétons/cycles (pieds à terre) sur la RD 55 nécessite, pour des raisons de sécurité, d'éclairer le cheminement piétonnier de part et d'autre de ce passage.

7) Environnement

Selon le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Région Mulhousienne, approuvé le 15 décembre 2007, l'aménagement est situé sur la « coupure naturelle » qui sépare les zones urbanisées proches des communes de SAUSHEIM et de BALDERSHEIM. Le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de SAUSHEIM l'a localisé et protégé en l'inscrivant sur la liste des emplacements réservés (n° 4 « espace vert à conserver et à planter »).

L'avis sur la faisabilité de l'aménagement cyclable par rapport aux objectifs du SCOT devra être sollicité auprès du Syndicat Mixte du SCOT de la Région Mulhousienne.

Cette section de la RD 55 se situe également en zone inondable de l'Il, « risque modéré par rupture de digue ». Après concertation avec le Service Eau, Environnement et Espaces Naturels à la DDT du Haut-Rhin, il s'avère que ce projet n'est pas soumis à une procédure au titre de la loi sur l'eau.

8) Acquisitions foncières

L'aménagement nécessite des acquisitions foncières pour la réalisation du prolongement de l'itinéraire cyclable existant côté Sud et le cheminement piétonnier BALDERSHEIM – SAUSHEIM.

9) Réseaux existants

Au vu de la consultation des concessionnaires effectuée en 2010, l'aménagement proposé n'impacterait pas de façon significative les réseaux existants (gaz, fibre optique, électrique HT en souterrain). Le coût des travaux d'adaptation éventuels reste faible au regard du montant des travaux.

III. CONCERTATION

Les études d'avant-projet ont été présentées au Conseil Municipal de BALDERSHEIM lors de sa séance du 31 juillet 2012.

Le Conseil Municipal de BALDERSHEIM a délibéré, lors de sa séance du 31 juillet 2012, en faveur de la variante n°1.

Il souhaite également maintenir l'éclairage public à ce carrefour.

IV. ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

Le coût prévisionnel est estimé, au stade de l'avant projet, au montant de 345 000 € TTC (valeur août 2012) et se décompose comme suit :

- études : 10 000 € TTC ;
- acquisitions foncières : 5 000 € TTC ;
- travaux : 330 000 € TTC.

V. TRANCHES DE REALISATION

Compte tenu des consultations et acquisitions foncières restant à mener pour les aménagements cyclables, il est proposé de scinder l'opération en deux tranches de réalisation :

- la première tranche portant sur les travaux sur la RD55 ;
- la seconde tranche portant sur l'aménagement de la liaison cyclable.

VI. FINANCEMENT

Selon les politiques en vigueur adoptées par l'Assemblée départementale, les modalités de financement de ces investissements sont les suivantes :

- les travaux sur la RD55 constituent des adaptations des aménagements existants dans le but d'améliorer la sécurité des usagers et sont donc entièrement pris en charge par le Département ;
- l'aménagement de la liaison cyclable est pris en charge à hauteur de 80% par le Département dès lors qu'elle est inscrite au schéma départemental.

VII. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le dossier des études d'avant-projet ;
- de retenir la variante n°1 présentée dans ce dossier ;
- d'approuver l'estimation du coût prévisionnel de cette opération au montant de 345 000 € TTC (valeur août 2012) ; les autorisations de programme correspondant aux études et aux travaux sont à affecter pour 280 000 € TTC sur le programme A111- millésime 2009 et seront ultérieurement affectés pour 65 000 € TTC sur le programme A171.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

RD 55 - AMENAGEMENT ENTRE LA RD 422 ET LE CARREFOUR DE LA RUE DE L'EGLISE A BALDERSHEIM
PLAN DE SITUATION

